

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3747

présenté par
M. Gosselin

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Substituer au mot "notamment" les mots "et principalement"

En conséquence après les mots "et à", insérer le mot "subsidiairement"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les soins palliatifs doivent être la priorité pour permettre aux personnes atteintes d'une maladie incurable en phase terminale d'être accompagnées dignement dans la fin de vie. Cette hiérarchisation est indispensable et il convient de ne pas banaliser l'euthanasie comme le fait la rédaction actuelle de l'amendement n°3043